



## 5. Modalités d'évaluation et de validation

### Modalités de validation

L'évaluation du module présente quatre modalités.

Elles se composent de trois présentations orales au fil du module et d'un travail écrit (de 7000 à 10000 mots) à rendre à la date qui sera communiquée en début de module.

- La première présentation orale se centre sur une critique d'un article présentant un programme et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- La seconde présentation orale porte sur la théorie sur le problème choisi par l'étudiant-e et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- La troisième présentation orale porte sur le développement d'un programme choisi par l'étudiant-e et vaut pour 1/5 de la note finale du module.
- Le travail écrit présente le développement d'un programme et vaut pour 2/5 de la note finale du module.

Les évaluations intermédiaires sont notées de 6 (meilleure note) à 1 au dixième de point.

La note finale est la moyenne pondérée des notes intermédiaires obtenues, arrondie au demi-point.

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4  Pas de remédiation

Modalités de la remédiation : Seules les évaluations (présentation orale ou travail écrit) ayant entraîné l'échec (note inférieure à 4) au module est ou sont remédiées. Un complément écrit, centrés sur les lacunes observées, sera demandé. Une nouvelle moyenne sera calculée sur la base des notes (égales ou supérieures à 4) déjà obtenues et de la ou des notes obtenues en remédiation. Le délai de remédiation sera précisé au moment de la remise des consignes de remédiation qui aura lieu au plus tard à la fin du semestre.

### Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec-après remédiation, le module est répété à la session suivante, en principe l'année suivante. Lorsque le module est répété, l'étudiant-e réalise toutes les évaluations du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant-e-s inscrit-e-s au module.

Une note inférieure à 4 à la répétition entraîne l'arrêt de la formation.

## 7. Bibliographie principale

Association suisse des ergothérapeutes (2019). *Advanced Practice in Occupational Therapy*.

<https://www.ergotherapie.ch/download.php?cat=6JLVL2DYoAPKasSNvUf3Dw%3D%3D&id=983>

Brousselle, A., Champagne, F. Contandriopoulos, A.-P., & Hartz, Z. (2011). *L'évaluation: concepts et méthodes*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Paquette, F., & Chagnon, F. (2000). *Cadre de référence pour le développement et l'évaluation des programmes aux Centres jeunesse de Montréal*. Montréal : Centres jeunesse de Montréal.

Ridde, V., & Dagenais, C. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programmes*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

## 8. Responsable du module et enseignants

**Responsable** : Martine Bertrand Leiser

**Enseignants** : Julie Desrosiers, Martine Bertrand Leiser. Séminaire : Damiano Salvi, Frédéric Loisel. Autres intervenants possibles assurant une supervision (selon l'orientation du travail des étudiant-e-s).

Date : 11.01.2023 / MBL

Validation : 31.01.2023 / LSA